

BRF/HMG/MG

DIR POL. B1

Vienne, le 8 janvier 1991

L'Ambassadeur de Suisse
Korzelog

| | | |
|-------------------------|---------------|-----|
| SIN | | a/a |
| Date: 14.1 | | |
| Vies: SIN | | |
| EDA | 14. Jan. 1992 | |
| Ref. C 41. 770. 0. (Au) | | |

p. B. 15 21 Au.

Kopie zur Kenntnisnahme an:

PAT

Monsieur le Conseiller fédéral
René Felber
Président de la Confédération
D F A E
3003 B e r n e

Monsieur le Conseiller fédéral
Jean-Pascal Delamuraz
Chef du Département fédéral de
l'économie Publique
3003 B e r n e

Kopie zur Kenntnisnahme an: PAT
et plus
Lopini: JE, Lor FWD

Intégration européenne et
relations austro-suisse

Monsieur le Président de la Confédération,
Monsieur le Conseiller fédéral

L'Autriche, candidate depuis l'été 1989, souhaite ardemment, comme vous le savez, commencer le plus tôt possible les négociations d'adhésion. MM. Vranitzky et Mock multiplient les démarches à cet effet, au point d'agacer certains de leurs interlocuteurs.

Cette hâte de l'Autriche peut s'expliquer de deux façons.

Sur le plan international, on redoute que de nouvelles demandes d'adhésion compliquent les choses et retardent l'ouverture des négociations. Vienne désire donc avoir l'assurance formelle que son dossier sera traité en priorité.

./.

Sur le plan interne, on aimerait bien que le traité d'adhésion soit pratiquement sous toit avant les prochaines élections parlementaires qui devront normalement avoir lieu en automne 1994. La coalition SPOE-OEVP, unie sur la question de l'adhésion, est soumise dans d'autres domaines à des tensions assez fortes qui, jointes à l'ascension du parti libéral FPÖ, permettent de douter de son maintien à long terme.

Les choses étant ce qu'elles sont, on peut actuellement raisonnablement admettre que les négociations formelles commenceront avec la Commission au début de 1993, des pourparlers exploratoires dès cet automne n'étant pas exclus.

On conçoit que, dans ces conditions, la décision que le Conseil Fédéral prendra au sujet d'une éventuelle candidature de notre pays, revêt pour l'Autriche une importance toute particulière.

Les différents scénarios que nous pouvons envisager auront en effet inévitablement des répercussions ici.

1. Si la Suisse ne se porte pas candidate, les négociations commenceront comme prévu avec l'Autriche, la Suède et les autres candidats dont le dossier sera arrivé à maturité d'ici le début de l'an prochain. Le calendrier serait ainsi respecté.

La situation, satisfaisante pour les Autrichiens à tous autres égards, risque cependant d'être inconfortable en ce sens que nous serons tentés de regarder constamment par dessus leur épaule afin de nous assurer qu'ils ne compromettent pas les intérêts que nous aurons à défendre le jour où notre pays négociera son adhésion. Ce pourrait être le cas du secteur agricole et surtout de la neutralité. La Suisse reste largement, pour l'Autriche, le pays

de référence. C'est tout particulièrement vrai pour ce qui concerne la neutralité, sujet sur lequel l'opinion publique se montre, comme je vous l'ai rapporté, plus conservatrice que la plupart de ses dirigeants. Il n'est pas difficile d'imaginer l'embarras que susciterait ici un article de la NZZ déplorant le manque de fermeté des négociateurs autrichiens dans ce domaine.

2. Le second scénario verrait la Suisse solliciter son adhésion à un moment où les négociations avec l'Autriche auraient déjà commencé mais ne seraient pas encore suffisamment avancées pour être poursuivies indépendamment de notre propre candidature. Dans cette hypothèse les négociations seraient ralenties, voire suspendues, en attendant que la procédure préparatoire nous concernant ait été accomplie.

La situation serait la même si nous nous portions candidate à la veille du début des négociations avec l'Autriche. Dans les deux cas, le calendrier des négociations tel qu'on le souhaite ici serait modifié.

Il est difficile d'évaluer les conséquences de ce scénario. D'un côté la remise en cause de l'horaire provoquerait sans doute une vive déception. D'un autre côté le fait que la négociation aurait lieu en même temps que la nôtre aurait des effets positifs: l'opinion publique serait rassurée, certains dossiers d'intérêt commun pourraient être mieux défendus. Il ne faut cependant pas se faire trop d'illusions sur ce dernier point: pour certains négociateurs autrichiens, la Suisse constituerait un facteur de complications, au sujet par exemple de la neutralité.

3. Le troisième scénario verrait la Suisse déposer sa demande d'adhésion suffisamment tôt pour que son dossier puisse être joint aux autres sans que cela retarde l'ou-

verture des négociations, ou tout au moins sans entraîner un retard important. Du point de vue de Vienne, ce serait vraisemblablement le meilleur des trois scénarios, avec la réserve que j'ai faite plus haut quant à notre rôle "d'empêcheur de danser en rond" dans le courant des négociations. Tout bien pesé, je crois pourtant que les côtés positifs l'emporteraient: on m'a dit de plusieurs côtés que ce serait une bonne chose si nous pouvions négocier en parallèle. L'Autriche se sentirait plus forte, et, encore une fois, l'opinion publique, que le solo de son gouvernement pourrait alarmer, éprouverait moins d'inquiétude.

Nous n'avons bien entendu pas à déterminer notre ligne de conduite en fonction des intérêts de l'Autriche. Le but de cette lettre est simplement d'attirer votre attention sur les conséquences possibles, pour mon pays de résidence, de ce que décidera le Conseil Fédéral. En fait, quel que soit le parti que celui-ci prendra, les intérêts de la Suisse et de l'Autriche vont, que nous le voulions ou non, se trouver liés. En sens inverse, il suffit de mentionner le sort que l'Autriche, en notre absence, réservera au statut de neutralité permanente.

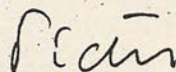
Cette sorte de dépendance plus ou moins mutuelle s'observe déjà dans le cas du traité EEE. On va, comme vous le savez, tout mettre en oeuvre ici pour qu'il soit adopté par le parlement avant la fin de l'été. Il serait donc sous toit avant la décision des chambres fédérales et en tout cas avant le référendum dans notre pays, dont l'issue ne pourra donc avoir aucune influence. En sens inverse, le souverain ne pourra pas ignorer, lorsqu'il devra se prononcer sur le traité, que celui-ci a été accepté par notre voisin autrichien

Ces réflexions, dont je vous fait part à titre tout à fait personnel, m'amènent à la conclusion qu'il

faudrait, en particulier l'an prochain, veiller à maintenir au niveau politique un contact étroit avec le gouvernement autrichien, nous informer à l'avance de nos intentions respectives et faire en sorte que nous ne nous gênions pas mutuellement dans la poursuite de nos objectifs et la défense de nos intérêts.

M. Vranitzky avait exprimé le désir de se rendre à Berne peu avant la conférence ministérielle de l'AELE en mai dernier, sans qu'une date ait pu être trouvée. Peut-être jugerez-vous opportun de proposer au chancelier une visite de travail au courant du printemps, afin de faire un tour d'horizon complet de nos politiques respectives en matière d'intégration européenne.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.



François Pictet